

Crédits: 24

Présentation

En bref

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

Ce programme est principalement centré sur le développement de la capacité de la personne étudiante d'identifier les enjeux et les besoins en matière de loisir, de culture et de tourisme dans leurs dimensions individuelles, communautaires et territoriales.

Ce programme comporte une orientation à la fois professionnelle et scientifique. Il s'adresse à des personnes qui souhaitent acquérir une formation fondamentale et interdisciplinaire en loisir, culture et tourisme et développer des connaissances méthodologiques nécessaires à la conception, à la mise en place et à l'évaluation d'interventions dans ces domaines particuliers.

Objectifs du programme

À la fin du programme, la personne étudiante pourra discerner les concepts de loisir, culture et tourisme. Elle pourra cerner et analyser les enjeux actuels propres à ces trois champs d'études à travers les dimensions individuelles, communautaires et territoriales qui les composent, dont le développement durable, le rôle de la culture, l'aménagement des espaces, les politiques de l'État, etc.

Atouts UQTR

Ce programme est exclusif à l'UQTR.

Tous les cours de ce programme sont offerts en formule comodale (l'étudiant a le choix d'être en présentiel ou à distance). Les cours sont dispensés sur une plage horaire de 3 heures, de façon hebdomadaire.

Les candidats de l'international doivent être sur le territoire québécois et détenir tous les permis requis.

Particularités

Tous les cours de ce programme sont offerts en formule comodale (la personne étudiante a le choix d'être en présentiel ou à distance). Les cours sont dispensés sur une plage horaire de 3 heures, de façon hebdomadaire.

Pour s'inscrire et participer aux cours, les personnes provenant de l'international doivent être sur le territoire québécois et détenir tous les permis requis.

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, les personnes intéressées sont invitées à consulter le site du Département d'études en loisir, culture et tourisme : www.uqtr.ca/delct.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Bien qu'il soit possible de débiter ce programme aux sessions d'hiver et d'été, il est recommandé de commencer à la session d'automne afin de respecter la logique du programme et de suivre le cours SLO6067 - Fondements et enjeux en loisir, culture et tourisme qui sert d'introduction.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent, dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes : loisir, culture et tourisme, récréologie, administration, communication, éducation, psychologie, sociologie, ou toute autre discipline des sciences sociales.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

La personne qui soumet sa candidature sur la base expérience doit fournir une lettre qui expose les connaissances pertinentes qu'elle estime avoir acquises, en quoi ces connaissances la préparent à suivre des études de 2e cycle, ainsi que ses objectifs de formation.

La personne candidate qui ne possède pas toutes les connaissances requises pour accéder au programme peut se voir imposer des cours d'appoint ou l'obligation de réussir un programme de propédeutique.

Études hors Québec

Base universitaire

Être détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence ou master 1, selon le système d'éducation) - ou avoir réussi une formation jugée équivalente - obtenu avec une moyenne cumulative supérieure à 12/20, dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes : loisir, culture et tourisme, récréologie, administration, communication, éducation, psychologie, sociologie, ou toute autre discipline des sciences sociales.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

La personne qui soumet sa candidature sur la base expérience doit fournir une lettre qui expose les connaissances pertinentes qu'elle estime avoir acquises, en quoi ces connaissances la préparent à suivre des études de 2e cycle, ainsi que ses objectifs de formation.

La personne candidate qui ne possède pas toutes les connaissances requises pour accéder au programme peut se voir imposer des cours d'appoint ou l'obligation de réussir un programme de propédeutique.

Modalités de sélection des candidatures

La PREMIÈRE ÉTAPE du processus consiste à évaluer le dossier d'admission. Ce dernier est constitué :

- du dossier universitaire;
- du curriculum vitae et de la lettre de motivation (pour les personnes candidates qui déposent une demande d'admission sur base expérience).

La DEUXIÈME ÉTAPE est l'entrevue. Cette dernière est facultative et s'applique lorsque la personne responsable du programme ou le comité d'évaluation désire obtenir un éclairage supplémentaire relativement au dossier d'admission.

Sur la base des informations présentées, la personne responsable du programme ou le comité d'évaluation se prononce sur l'admission de la personne candidate relativement à :

- ses aptitudes aux études supérieures ;
- ses aptitudes à la recherche ;
- ses aptitudes à suivre un cours de cycle supérieur spécialisé en loisir, culture et tourisme.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (21 crédits)

SLO6067	Séminaire : fondements et enjeux en loisir, culture et tourisme
SLO6082	Développement des individus
SLO6083	Développement des communautés
SLO6085	Développement des territoires
SLO6086	Enjeux contemporains en loisir, culture et tourisme : éléments théoriques et pratiques
SLO6089	Méthodes de recherche qualitative en loisir, culture et tourisme
SLO6090	Méthodes de recherche quantitative en loisir, culture et tourisme

Cours optionnels (3 crédits)

L'étudiant choisi un cours parmi les suivants :

CUN6001	Perspectives critiques sur la culture et le numérique
CUN6002	Dispositifs numériques et publics de la culture
CUN6003	Langages de balisage et technologies Web
CUN6004	Atelier de développement de dispositifs numériques
CUN6005	Structure de données et programmation serveurs Web
GPE6002	La gestion stratégique du changement
GRH6007	Gérer la performance
GRH6009	Gérer la dotation et mobiliser les ressources humaines
GRH6010	Gérer les ressources humaines en contexte international et en diversité
MBA6008	La gestion stratégique du marketing
MBA6009	Les systèmes d'information pour gestionnaires
MKA6003	Marketing numérique et commerce électronique
MKA6004	Web analytique
MKA6005	Analytique d'affaires et les données massives
SLO6052	Le développement culturel
SLO6075	Visiteurs et usagers des organisations culturelles
SLO6076	Interprétation et médiation culturelles

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Le cours SLO6067 Fondement et enjeux en loisir, culture et tourisme sert d'introduction au programme. L'étudiant doit s'y inscrire à sa première session.

Poursuite d'activités hors Québec

Les personnes étudiantes inscrites à ce programme peuvent se prévaloir de la possibilité d'étudier dans une université à l'extérieur du Québec dans la mesure où les cours sont de niveau équivalant à ceux offerts à l'UQTR et que le programme d'études de cycles supérieurs dans lequel il s'inscrit comporte des objectifs semblables à ceux du DESS en loisir, culture et tourisme.

Équivalences et reconnaissance des acquis

Les cours optionnels SLO6052 Le développement culturel ; SLO6075 Visiteurs et usagers des organisations culturelles ; et SLO6076 Interprétation et médiation culturelles font partie intégrante du programme court en interprétation et médiation culturelles (0530). Ainsi, la personne étudiante qui réussit l'un de ces cours pourra le faire reconnaître dans le programme 0530, à condition que cela n'entraîne pas sa moyenne cumulative en deçà de 2,5.

Toutes les activités obligatoires du DESS font partie intégrante de la Maîtrise en loisir, culture et tourisme (3744 et 3743). Conséquemment, la personne étudiante qui souhaite continuer ses études à la Maîtrise en loisir, culture et tourisme, se verra reconnaître les cours du DESS à condition que cela n'entraîne pas sa moyenne cumulative en deçà de 2,5.